

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le huit juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Arnaud Hourdin, maire.

Etaient présents : Messieurs Arnaud HOURDIN, Patrick LAINE, Sylvain AGUIRRE, Pierre LECUTIER, François-Xavier SCHÜTZ, Laurent CLAVEL, Bertrand DELHOTEL, Benjamin DEVELAY, Bernard FEYS,

Conseillers absents excusés : Florence GADALA (pouvoir à B Feys), Fleur SERVANT (pouvoir à B Delhotel)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Bertrand DELHOTEL

Approbation du compte-rendu de la séance du 2 juin 2020

Le compte-rendu de la séance du 2 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des présents.

Le maire, en préambule de cette séance dédiée au vote du budget primitif 2020, fait un rappel de la situation financière de la commune à ce jour et précise que l'enjeu de ce nouveau mandat sera de trouver de nouvelles ressources financières. M. Laurent Clavel tient à préciser que le budget primitif est élaboré et voté par le nouveau conseil, et non l'ancien.

Avant de commencer la présentation du bilan du précédent mandat et des orientations proposées pour le mandat 2020/2026 (annexe A1), le maire présente la nouvelle secrétaire de mairie en la personne de Mme Joana Barbosa, et remercie la secrétaire sortante, Mme Dominique Gabagnou, pour la qualité du travail effectué ces 6 dernières années.

Sur demande de M. François-Xavier Schütz, Monsieur le maire propose soient remerciés tout particulièrement :

- M Gerald Hampel pour l'organisation trois années durant du Festival de Théâtre de la Plaine, en partenariat avec Jean-Daniel Laval.
- Et François-Xavier Schütz pour l'initiative et la mise en œuvre de la collecte de vêtements au bénéfice de la Croix Rouge Française, et la formation aux gestes de premiers secours organisée par des secouristes de la Croix Rouge Française.

La présentation du bilan du mandat 2014-2020 est accompagnée de la projection du powerpoint réalisé par M Aguirre (Annexe A2 page 1).

Monsieur le maire présente ensuite les orientations du mandat 2020-2026, dont les grandes lignes sont résumées ci-dessous et l'objet sont également reprises dans l'annexe A2 :

- L'adaptation du PLU avec des modifications mineures, environ 6 mois de procédure
- L'exécution des projets urbanisme et datation de l'Ancienne mairie (1 bâtiment unique présentant un angle comprenant 3 logements- à résoudre le problème du stationnement). La durée des travaux projetés est prévue sur une année, voire une année et demie. A considérer, au moment opportun, la réduction de la vitesse des véhicules dans la traversée du village au niveau du chantier et un éventuel problème de falaise pour les habitations au-dessus du chantier.
- Le ravalement de la façade de la mairie, auquel Laurent Clavel se montre opposé, du fait que pour lui ce n'est pas une priorité.
- La réhabilitation du mur de la mairie, dont le chantier doit débiter le 15 juillet prochain, pour une durée de deux mois.
- L'appentis Chapelle, pour lequel 70 % de subventions ont été obtenues, qui servira au stockage des tables et chaises appartenant à la mairie, d'une surface comprise entre 10 et 15 mètres carrés, relevant d'une déclaration préalable de travaux.

- La remise en état des routes, après les chantiers des constructions Chemin de l'Etang en particulier, la taxe d'aménagement perçue pour le compte de la commune en est une contribution.
- La réhabilitation des 10 dernières stations d'assainissement non collectif, dans le cadre de l'opération groupée, la CA VGP en est aujourd'hui le maître d'ouvrage, du fait du transfert de compétence de l'assainissement au 01/01/2020.
- L'embellissement du village, esthétique et nuisances, en privilégiant les espaces verts et la gestion des flux de visiteurs
- La protection de la planète
- La sécurité, notamment avec le renforcement du barrage en amont du village début 2021 pour lutter contre les inondations.

Délibérations

DCM n°23-2020

Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal (suite)

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au maire certaines de ses compétences. Lors de la précédente séance, un certain nombre de délégations avaient été consenties, deux relatives au droit de préemption avaient été ajournées, faute de précision.

Monsieur le maire réitère sa proposition au Conseil municipal que lui soit confié l'exercice du droit de préemption, au nom de la commune, pour la durée du mandat.

Le Conseil municipal (3 voix pour (A Hourdin, B Feys et F Gadala par procuration), 2 abstentions (P Lecutier et P Laine) et 6 voix contre) décide de ne pas confier au maire l'exercice du droit de préemption.

DCM n°24-2020

Election des délégués au sein du Syndicat d'Energie des Yvelines

Sont désignés, à l'unanimité, les conseillers municipaux dont les noms suivent :

Titulaire : Benjamin DEVELAY

Suppléant : Laurent CLAVEL

DCM n°25-2020

Désignation des représentants de la commune au sein des commissions de la Communauté d'agglomération de Versailles grand parc- reformulation avec la nouvelle répartition des commissions

Monsieur le maire fait un rappel de la délibération prise lors de la dernière séance, énumérant les huit commissions permanentes de Versailles Grand Parc, pour lesquelles des représentants ont été désignés.

Versailles Grand Parc ayant depuis revu le libellé de ses commissions (deux ont fusionné et une a disparu vidéo-protection), il convient de redéfinir leur représentation par les conseillers municipaux volontaires (1 titulaire et 1 suppléant) :

Commission Finances, Affaires générales, Mutualisation, Personnel (et CLETC)	Délégué Arnaud Hourdin Suppléant Sylvain Aguirre
Commission Développement économique et Ville intelligente	Délégué : Laurent Clavel Suppléant : Arnaud Hourdin
Commission Transports et Mobilités	Délégué : Bertrand Delhotel Suppléant : Benjamin Develay
Commission Aménagement durable, Habitat et patrimoine naturel, Tourisme (patrimoine naturel et tourisme vert) et JO,	Délégué Arnaud Hourdin Suppléant Sylvain Aguirre
Commission Culture/ Enseignement musical	Délégué : Bernard Feys

Suppléant : Arnaud Hourdin

Commission Eau, Déchets et Enjeux environnementaux

Délégué Arnaud Hourdin
Suppléant : Benjamin Develay

SIDOMPE

Délégué Patrick Laine
Suppléant : Pierre Lecutier

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la désignation des membres aux six commissions permanentes de VGP et au syndicat SIDOMPE.

DCM n°26-2020

Approbation du compte administratif 2019 (budget principal) :

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur AGUIRRE, Monsieur HOURDIN, maire, s'étant retiré au moment du vote du compte administratif 2019 en vertu de l'article L2121-14 du CGCT,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,
- considérant que Monsieur HOURDIN, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2019 les finances de la commune, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles,
- procédant au règlement définitif du budget 2019,
- après en avoir délibéré, à l'unanimité

Constata et approuve les résultats des différentes sections budgétaires, soit un excédent global de 65 503.62 €.

DCM n°27-2020

Approbation du compte de gestion 2019 budget principal

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif de la commune pour l'année 2019,
- après s'être assuré que Madame le Receveur de la Trésorerie de la Celle Saint Cloud a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer,
- considérant que les opérations sont régulières,
- soit un excédent global de 65 503.62 €
- après en avoir délibéré, à l'unanimité

approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Madame la Comptable publique de la Celle Saint Cloud, visé et certifié conforme par l'ordonnateur

DCM n°28-2020

Dissolution du budget annexe assainissement au 31 décembre 2019 et intégration du résultat au budget principal de la commune

Vu la délibération n°30-2019 du 4 décembre 2019 constatant la dissolution du budget Assainissement et son intégration dans le budget principal de la commune, en vue du transfert de la compétence Assainissement à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,

Vu le résultat de clôture suite à l'examen du compte administratif 2019 du budget Assainissement et du compte de gestion 2019 tenu par le trésorier à savoir :

Exploitation :	excédent de 32 118.26 €
Investissement :	excédent de 5 429.65 €

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte du reversement de l'excédent de fonctionnement et d'investissement du budget annexe dissout au budget communal, selon le tableau suivant :

Balances de sortie 2019				Résultats cumulés suite à dissolution du budget Assainissement		
Budget principal Commune de Rennemoulin- Résultats de clôture 2019		Budget Assainissement de Rennemoulin – Résultats de clôture 2019		A reprendre au budget 2020 de la commune de Rennemoulin		
Section	Montant	section	Montant	Section	Montant	Reprise au budget 2020
Investissement	-36 821.31 €	Investissement	5 429.65 €	Investissement	-31 391.66 €	Ligne 001
Fonctionnement	102 324.93 €	Exploitation	32 118.26 €	Fonctionnement	134 443.19 €	Ligne 002 montant net de la part affectée en SI au compte 1068

DCM n°29-2020

Transfert des résultats à la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et notamment ses articles 64 et 66, qui prévoient le transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement vers les établissements publics de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1321-1, L.1321-2 et L1321-5 indiquant que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence ;

Vu la délibération du conseil municipal n°30-2019 en date du 4 décembre 2019, actant la dissolution du budget annexe assainissement

Considérant que le budget annexe Assainissement a été bénéficiaire 3 années durant, d'une subvention, pour son équilibre, d'un montant annuel de 5 000 € et que la commune devra financer prochainement dans une opération sous mandat le restant à charge de sa propre installation (estimé autour de 15 000 €).

Considérant le résultat d'exploitation de clôture excédentaire du budget annexe assainissement (32 118.26 €)

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

- Autorisation donnée à Monsieur le maire de signer le procès-verbal de mise à disposition de tous les meubles et immeubles (avec les droits et obligations y afférents) utilisés dans le cadre du transfert de compétence à la CA Versailles Grand Parc
- Approbation du transfert des résultats budgétaires de clôture 2019 du budget assainissement à la CA Versailles Grand Parc (Budget annexe Assainissement Marchés) comme suit :
 - Résultat de fonctionnement reporté : 17 118.26 € (mandat au compte 678)
 - Résultat d'investissement reporté : 5 429.65 € (mandat au compte 1068)

Unanimité des présents

DCM n°30-2020

Affectation des résultats du compte administratif 2019 :

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif 2019 ainsi que le compte de gestion et constaté les résultats d'exécution du budget principal et du budget d'assainissement clôturé,

Soit un excédent global d'intégration de **103 051.53 €**

- Sachant que les besoins de financement de la section d'investissement, sont de 78 539.79 €

- après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote à l'unanimité l'affectation des résultats sur le budget primitif 2020 ci-dessous :

- Compte D001 (Déficit investissement reporté).....	-31 391.66 €
- Compte 1068 (affectation à la section investissement)	78 539.79 €
- Compte R002 (excédent de fonctionnement reporté).....	<u>55 903.40 €</u>
	103 051.53 €

DCM n°31-2020

Taxes fiscales communales 2020

Le Conseil municipal,

- vu le Code général des collectivités territoriales,

- vu l'état fiscal 1259 communiqué par les services fiscaux,

- vu les besoins de financement nécessaires à l'équilibre du budget 2020 tels qu'ils résultent des explications données par Monsieur le maire dans le cadre de la présentation de celui-ci,

Adopte à l'unanimité, les taux des taxes communales pour l'année 2020, sans changement par rapport à 2019

Libellé	Bases	Taux	Montant En euros
Taxe d'habitation	332000	10.39	34495
Taxe Foncière (Bâti).....	238600	8.75	20878
Taxe Foncière (Non Bâti)	8100	62.20	5038
TOTAL :			60411

Pour information, le taux de la taxe d'habitation n'est pas soumis au vote de l'assemblée du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, appliquée dès cette année ; les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. La recette attendue est de 34 495 €.

DCM n°32-2020

Subventions aux associations

Sont votées à l'unanimité les subventions données aux associations suivantes :

ARP-NRB (Association Renaissance du Patrimoine de Noisy le Roi-Rennemoulin-Bailly) : 300 €

ACE (Association Cadres et Emploi) : 200 €

Souvenir Français (Comité Bailly-Noisy-Rennemoulin) : 100 €

Avant de passer au vote du budget primitif 2020, les différents postes de dépenses et recettes sont passés en revue par M. Sylvain Aguirre dans sa présentation en annexe A2 (pages 7 et 8), dans chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur Bertrand Delhotel fait une remarque relative à la rigueur nécessaire à la bonne estimation des dépenses de fonctionnement, notamment celles dédiées aux espaces verts (19 000 €), à l'éclairage public, aux indemnités du maire et des adjoints (+ 50%)

Monsieur le maire précise les points suivants :

- Pour l'entretien des espaces verts, le montant du marché annuel se situe autour de 15 000 €, et des prestations d'élague, hors contrat, d'un montant de 4 000 € seront à prévoir cette année.
- L'éclairage public, arrêté pendant la période de confinement, pendant la nuit, sera remis en marche prochainement

Les taux définissant les indemnités de fonction du maire et des adjoints ont été revalorisées par la loi du 27 décembre relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de la vie publique pour les petites communes de moins de 3500 habitants; l'augmentation de 50% de

l'indemnité du maire est donc de droit et celle des adjoints a été votée lors du conseil municipal d'installation, sur proposition du maire, dans la limite de l'enveloppe allouée aux indemnités.

M. Delhotel fait une remarque reprenant celle de de M. Clavel relative au ravalement de façades de la mairie, et s'interroge sur la nécessité de commencer l'opération maintenant, un contrat rural pouvant être redemandé.

Monsieur le maire précise que les travaux de ravalement s'inscrivent dans l'opération d'amélioration des performances énergétiques du contrat rural signé en 2015 et bénéficient de subventions du Département et de la Région, à hauteur de 80% ; redemander un nouveau contrat rural ne permettrait pas de bénéficier de telles subventions (baisse de 80 à 70 % maxi) et le restant à charge pour la commune devrait se voir augmenter de 50%, auquel s'ajouterait l'augmentation des prix, voire un surcout lié à l'accélération de la dégradation des façades.

DCM n°34-2020

Vote du budget primitif 2020 (budget principal) :

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire sur la philosophie générale du budget, et le rapport détaillé sur le projet de budget pour l'année 2020
- et après en avoir délibéré, 1 voix contre (Laurent Clavel) et 10 voix pour,

Vote le Budget Primitif 2020, qui, avec reprise de l'affectation des résultats de l'exercice 2019, s'équilibre ainsi :

• Section de fonctionnement.....	203 942.40 €
• Section d'investissement.....	<u>348 546.28 €</u>
Total général	552 488.68 €

DCM n°33-2020

Emprunt : autorisation donnée au maire de souscrire un emprunt court terme de 80 000 € sur le budget principal pour le financement du mur des Vignes et du ravalement des façades de la mairie en attendant le retour total des subventions accordées

Monsieur le maire rappelle qu'il avait été envisagé en 2019 de recourir à un emprunt court terme de 50 K€ pour le financement des travaux de réhabilitation du mur de la mairie s'élevant alors à 130 033 € TTC et qu'une proposition financière du Crédit Agricole Ile de France avait été sollicitée. Il s'agissait d'un emprunt court terme de 2 à 3 ans maximum.

Les travaux n'ayant pas démarré dans les temps prévus, il y a lieu de reconsidérer cet emprunt, sachant que se rajoutent aux travaux de réhabilitation du mur, les travaux de ravalement de la mairie, compris dans l'opération « amélioration des performances énergétiques de la mairie » et devant être terminés avant la fin de l'année 2020 pour récupérer le solde de la subvention. du Département et de la Région. (Contrat rural).

Les travaux de ravalement de la façade de la mairie : devraient s'élever autour de 35 000 € TTC. Un cahier des charges est en cours de rédaction et il sera fait appel à 3 minimum 3 entreprises pour des devis.

L'emprunt court terme qui devra être sollicité s'élève donc à 80 K€. Il y aura possibilité de faire un tirage moindre le cas échéant.

Accord de principe donné au maire pour la signature d'une proposition de financement d'un montant de 80 000€, destinée à couvrir les attentes de remboursement des subventions.

Unanimité des présents

Séance levée à 23 heures 30

Ce compte rendu comprend deux annexes :

A1 : ORIENTATIONS PROPOSEES POUR LE MANDAT 2020/2026

A2 : CONSEIL MUNICIPAL DE RENNEMOULIN : Réunion du 8 juillet 2020

ORIENTATIONS PROPOSÉES POUR LE MANDAT 2020 / 2026

1. BILAN DU MANDAT PRÉCÉDENT

- Préparation à un développement urbanistique contrôlé du village :

Cette première grande orientation s'est traduite par la mise en place d'un PLU très protectionniste visant à permettre une évolution modérée de la construction et ce en conservant un style de construction adapté au contexte historique et rural de village : pas d'immeuble ni de zone pavillonnaire.

Les premières opérations engagées à ce jour sont l'implantation du projet dit « la Grande ferme », chemin de l'étang, consistant dans la mise en place de petits corps de ferme à l'ancienne, abritant neuf habitats, R+1+combles, ainsi que des parkings privatifs masqués incitant à ne pas stationner sur l'espace public .

Un complément consistera dans la reconstruction, à l'ancienne également, en pierres apparentes de la grange brûlée, mais avec vocation d'abriter un habitat, implantée de façon à recréer l'effet « ruelle » d'origine.

- Protection et amélioration de l'attractivité du village :

Cette seconde orientation a donné lieu à la mise en place de projets importants, tels,

... la stabilisation du parking central en pavés grès anciens, dans le même esprit que les pavés, installés lors de notre premier mandat sur les trottoirs de la RD 161,

... l'intégration de Rennemoulin dans trois circuits de randonnée, parmi les plus beaux de la plaine de Versailles,

... la mise en place du reméandrage du ru de Gally entre Rennemoulin et Villepreux,

... l'activation des AMAP, avec la contribution active de Benjamin Develay.

- Protection du patrimoine historique du village :

Cette orientation s'est concrétisée particulièrement par :

... la restauration de la chapelle,

... le soutien au choix d'agriculteurs jeunes engagés dans la protection et la rénovation du patrimoine du bâti agricole en lui maintenant sa vocation principale agricole et complémentairement touristique.

- La sécurité :

... mise en place d'un premier défibrillateur,

... restauration du mur de l'ancienne mairie,

... soutien au dossier de remise rapide en état du mur effondré sur la RD 161

- Les principaux investissements :

... Restauration de la mairie, toiture, isolation, fenêtres, rénovation des bureaux.

... Restauration total de la chapelle pour une valeur de 900 K€, sans aucun financement communal, puis achat de la Chapelle pour une somme de 50 K€ pour un bien d'une valeur estimée 1,5 à 2,0 millions d'euros .

... Restauration gratuite de la place centrale en pavés versaillais (coût 100 K€ payés par VGP),

... Restauration de la sente de la grimpette.

- Amélioration de la situation financière du village :

... Cet objectif a débouché sur le désendettement total de Rennemoulin, la dernière mensualité du crédit en cours ayant été soldée avant les élections du 15 mars 2020.

Néanmoins, comme de nombreuses communes de France, nous n'avons pas réussi à

retrouver l'équilibre souhaité d'un ratio de 80 % entre dépenses et recettes de fonctionnement.

... enrichissement du patrimoine communal estimé à environ 1,5 à 2 millions par l'acquisition de la chapelle du Prieuré pour une somme de 50 K€ et ce, après restauration, avec perspectives de recettes de fonctionnement voisines de 25 à 30 k/an.

- Ruralité :

... protection de la ruralité en contribuant à la limitation du morcellement des domaines agricoles et en ouvrant par le PLU, les exploitations agricoles à des activités lucratives complémentaires, notamment tourisme et agro tourisme.

2. ORIENTATIONS POUR LE NOUVEAU MANDAT

- Protection de l'attractivité et embellissement du village :

... Constructions à l'ancienne intégrées au village : pas d'immeubles ni de zone pavillonnaire,
... Si adaptation de maisons existantes, respect formel de l'esthétique à l'ancienne de l'agrandissement des constructions.
... Limitation des flux de circulation automobile et optimisation des parkings dans Rennemoulin : privilégier pour les visiteurs les cheminements piétonnier et cyclable.
... Poursuite du fleurissement du village.

- Mise en œuvre du développement contrôlé de l'urbanisme du village encadré par le PLU

... Construction du projet « Grande ferme », bâtiments du type petits corps de ferme (9 logements) et reconstruction de la grange brûlée historique pratiquement à l'identique en pierres apparentes.
... Construction de deux projets dites respectivement «maisons groupées » et « maisons du bourg » chemin de Fontenay/Bois d'Arcy, comprenant quatre logements et renforçant l'effet ruelle et demi ruelle en s'approchant de la mairie.

- Adaptation du PLU permettant quelques constructions :

... Une maison dite « maison de ville » chemin de Chaponval,
... Projet de reconstruction du bâtiment de l'ancienne mairie, CD 161 :
L'objectif est de transmettre par une dation les bâti et terrain attenant à un promoteur pour remplacer le bâti existant, petit, humide et inconfortable, par un bâtiment plus grand, rural très esthétique à l'ancienne et intégrant 3 logements. L'un d'entre eux restera propriété de la commune, d'une surface et d'une qualité permettant une meilleure rentabilité locative.

- Sécurité et protection contre les nuisances :

... Réalisation physique du mur bas de la mairie pour éviter son risque de rupture brutale,
... Protection contre les risques d'inondations : mise en œuvre du projet de surverse/déversoir d'orages au droit de ponts centraux du village pour écarter les risques d'inondation sur Rennemoulin, Villepreux, Chavenay (100 maisons menacées soit 400 personnes).
... Mise en place du projet de piste cyclable/piétonne, Rennemoulin/Villepreux, pour boucler le circuit des voies douces, et limiter les flux automobiles dans le centre village.
... Installation du second défibrillateur.
... Sécurisation de la circulation piétonne cyclable entre Rennemoulin et Noisy le roi,
... Ralentissement efficace de la vitesse du flux circulant sur la RD 161.

- Entretien du patrimoine :

... Achèvement du contrat rural mairie, par le ravalement des façades extérieures ,
... Restauration et renforcement à l'ancienne (pierres apparentes) du mur soutenant la mairie,
... Poursuite de la protection de la chapelle contre l'humidité : réparation fuite intérieure,
... Reconstruction/valorisation du bâtiment « ancienne mairie »

- Projets d'infrastructure :

- ... Réfection des revêtements de la rue du moulin et du chemin des l'Etang après la réalisation des projets de construction de nouveaux habitats.
- ... Réalisation de la piste cyclable piétonne Rennemoulin/Noisy le roi.
- ... Achèvement de la mise en place des stations individuelles d'assainissement.

- Grand projet politique de protection de la planète :

Suite au drame mondial de la pandémie du Corona virus, le projet majeur du gouvernement consistera à décliner au niveau régional, départemental et communal un projet écologique national de protection de la planète, projet qui aura également vocation à relancer l'économie. Au niveau de la commune, ce projet pourrait revêtir plusieurs formes :

- ... Bouclage des chemins de randonnées pour réduire les flux automobiles et stationnement dans Rennemoulin, : piste cyclable/piétonne qui au-delà de la sécurité piétons et vélos, contribuera à limiter les flux automobiles.
- ... Meilleure utilisation /optimisation du potentiel existant de places de stationnement dans Rennemoulin : emplacements de parkings privés et publics .
- ... Incitation des Rennemoulois aux déplacements à bicyclettes et automobiles électriques, voire Hydrogène, gaz etc.
- ... installation de 2 bornes de chargement véhicules électriques : parking central et Chaponval,
- ... information et incitation forte à accélérer le processus de limitation de production d'ordures ménagères ; incitation des habitants à de nouvelles habitudes alimentaires et tarification éco-responsable des ramassages et traitements des déchets.
- ... renforcement et accélération des systèmes alimentaires de circuits courts : AMAP
- ... organisation touristique de cheminements calèches dans la plaine de Versailles,
- ... incitation aux avions électriques pour les formations pilotes, versus Toussus le Noble, etc...

- Restructuration pérenne de l'équilibre des finances de la commune :

L'objectif affiché est de restaurer une structure saine des finances communales, en revenant au ratio traditionnel de budget de fonctionnement, soit des dépenses de fonctionnement correspondant à 80 % maximum de recettes de fonctionnement. L'objectif n'est pas de thésoriser, mais simplement de créer chaque année la réserve financière permettant de financer nos investissements à venir. Les solutions envisagées sont ;

- ... Optimisation et sécurisation de la rentabilité d'exploitation de la chapelle,
- ... Optimisation et sécurisation de la valorisation locative des biens appartenant à la commune. A titre d'exemple le projet de dation de l'ancienne mairie, pourra permettre sans aucun apport initial d'augmenter de 30 % la valeur locative et de limiter les frais réguliers de travaux liés à l'humidité récurrente d'un bâti sans vide sanitaire.
- ... Poursuivre le principe régalien de l'équité fiscale, en redressant les propriétés anormalement sous fiscalisées, pour limiter d'éventuelles évolutions fiscales générales,
- ... Engager une réflexion de stationnement public éventuellement payant.

3. Le Budget 2020 :

Le budget 2020 est un budget de transition, la situation exceptionnelle de la pandémie ayant impacté fortement les recettes de la commune ; exploitation chapelle .

Il est donc nécessaire en 2020 de limiter au maximum les dépenses au vu d'une chute de recettes d'au moins 15 à 20 K, soit 12 à 13 % des recettes de fonctionnement.

Néanmoins, nous avons des frais incontournables en évolution sur le poste fonctionnement, du type;

- ... Masse salariale en croissance ponctuelle du fait du départ de notre secrétaire Dominique Gabagnou en double avec sa remplaçante pendant un mois (3 mois financièrement)
- ... Solde de tout compte de notre secrétaire partante (congrés),

... indemnités des maire et adjoints en augmentation suite à une loi nationale de 2019 pour les maires des petites communes de moins de 3500 habitants et délibération pour les adjoints.

Nous avons par ailleurs également des investissements incontournables tels ;
... la mise en sécurité urgente et restauration du mur soutenant la mairie chemin des vignes,
... l'achèvement de la rénovation de la mairie, soit le ravalement de la façade financé par le contrat rural au risque, si nous n'effectuions pas les travaux, de perdre un financement introuvable désormais, de 80 % du montant de ce type d'intervention.

Ainsi, disposant de fonds propres très limités (cagnotte), nous serons amenés comme pour 2019, à faire appel à un emprunt court terme de 80 K€ (deux voire trois ans), emprunt de trésorerie pour financer le portage de l'investissement des travaux prévus sans acompte de subventions, ainsi que l'avance de TVA remboursable par l'état avec un décalage de deux ans.

En résumé, pour les six derniers mois de 2020, il conviendra de se recentrer sur les points essentiels :

... Urbanisme :

- Construction de la Grande ferme,
- Reconstruction de la Grange brûlée,
- Engagement du projet « dation ancienne mairie »,
- Adaptations du PLU,

... Esthétique et attractivité du village ;

- Développer l'attractivité du village en tentant de mieux contrôler les flux (piste cyclable/piétonne) et le stationnement .

... Sécurité / nuisances

- Reconstruction/renforcement du mur mairie,
- Relancer le dossier surverse/déversoir d'orages avec la nouvelle gouvernance Hydraulis,
- Relancer le dossier piste cyclable/piétonne
- Relancer le contact aérodrome St Cyr, dans la perspective « avions plus silencieux »,

... Poursuivre les efforts pour une restructuration pérenne des grands équilibres financiers

- Relancer l'exploitation Chapelle en suivant les nouvelles règles d'après pandémie
- Développer la rentabilité locative : dation ancienne mairie,
- Autres ressources financières : parking payant, augmentation des impôts etc..

... Entretien du patrimoine,

- Réfection des extérieures de la mairie,
- Reconstruction/renforcement du mur bas de la mairie,

... Infrastructures

- Achever les assainissements individuels,

... Protection Planète,

- Décliner les actions à engager suite à la présentation du plan gouvernemental.

Bien cordialement,

Arnaud Hourdin
Maire de Rennemoulin

A2

Conseil Municipal de Rennemoulin

Réunion du 8 juillet 2020

Bilan du Mandat 2014-2020

Préparation du Développement Contrôlé & Modéré du village

- ⇒ Dation
- ⇒ Grange Brûlée, Grande Ferme, Projets (Fontenay Bois d'Arcy)
- ⇒ PLU protectionniste

Sécurité

- ⇒ Gestion de la réfection des murs dangereux

Protection et Attractivité du village

- ⇒ Reméandrage
- ⇒ Place Pavé
- ⇒ Chapelle
- ⇒ Voirie Douce

Protection de la Ruralité

- ⇒ Implantation & développement des Fermes
- ⇒ Prévention du morcellement des Terres Agricoles historiques
- ⇒ Développement des circuits courts et des AMAP

Patrimoine Historique

- ⇒ Mise en place des conditions pour la restauration de la Ferme du Prieuré
- ⇒ Accompagnement de la restauration de la Ferme de l'Etang
- ⇒ Chapelle

Situation Financière

- ⇒ La commune est désendettée
- ⇒ Accroissement du capital immobilier: Achat Chapelle 50 Keur – valorisation de 1,5 à 2 Meur
- ⇒ Un déséquilibre financier (règle des 80-20 sur le Budget de fonctionnement)

2020 – Une année de transition

Une crise sanitaire mondiale puis économique et sociale sans précédent dans l'histoire contemporaine

- ⇒ Perte d'exploitation pour la commune à compenser
- ⇒ Nécessité de poursuivre les investissements structurants pour lesquels des subventions sont acquises jusqu'à 2020

Conseil Municipal de Rennemoulin

2

Orientations du Mandat 2020-2026

Urbanisme

- ⇒ Adaptation du PLU (Dation, Polygones)
- ⇒ Exécution des projets Grange Brûlée, Grande Ferme, Demi-ruelles et dation

Maintenance du Patrimoine

- ⇒ Contrat rural – Ravalement Façades Mairie
- ⇒ Mur de la Mairie
- ⇒ Appentis de la Chapelle

Infrastructure

- ⇒ Remise en état des routes
- ⇒ Assainissement

Embellissement, Esthétique & Nuisances

- ⇒ Espace vert
- ⇒ Commission gestion des flux

Protection de la Planète – Politique Publique

- ⇒ Projets promotion des moyens de locomotion propres
 - Vélo
 - ✓ Piste cyclable
 - ✓ Aide au financement de vélo électriques
 - Véhicules propre
 - ✓ Installation de bornes électriques sur le domaine public
 - ✓ Aide au financement de voitures électriques
 - Gestion des places de parking
- ⇒ Développement des AMAP
- ⇒ Réduction du volume d'ordures ménagères

Sécurité

- ✓ Mur Mairie
- ✓ Circulation
- ✓ Piste cyclable & piétonne
- ✓ Inondation
- ✓ avions

Finances

- ⇒ Restructuration financière pérenne (règle 80-20)
 - Chapelle
 - Sécurisation et développement de la rentabilité locative
 - Parking payant?

Conseil Municipal de Rennemoulin

3

Compte de Gestion 2019

Le compte de gestion 2019 et le compte administratif 2019 du budget communal sont conformes l'un l'autre.

Conseil Municipal de Rennemoulin

4

RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT
2019

+26 028,37 €

+

EXCEDENT CUMULE DE
FONCTIONNEMENT
2018

+76 296,56 €

+

INTEGRATION
ASSAINISSEMENT
DISSOUS pour
TRANSFERT

+32 118,26 €

= +134 443,29 €

+

RESULTAT
INVESTISSEMENT
2019

-16 227,89 €

+

DEFICIT CUMULE
INVESTISSEMENT
2018

-20 593,42 €

+

INTEGRATION
ASSAINISSEMENT
DISSOUS pour
TRANSFERT

+5 429,65 €

= -31 391,66 €

=

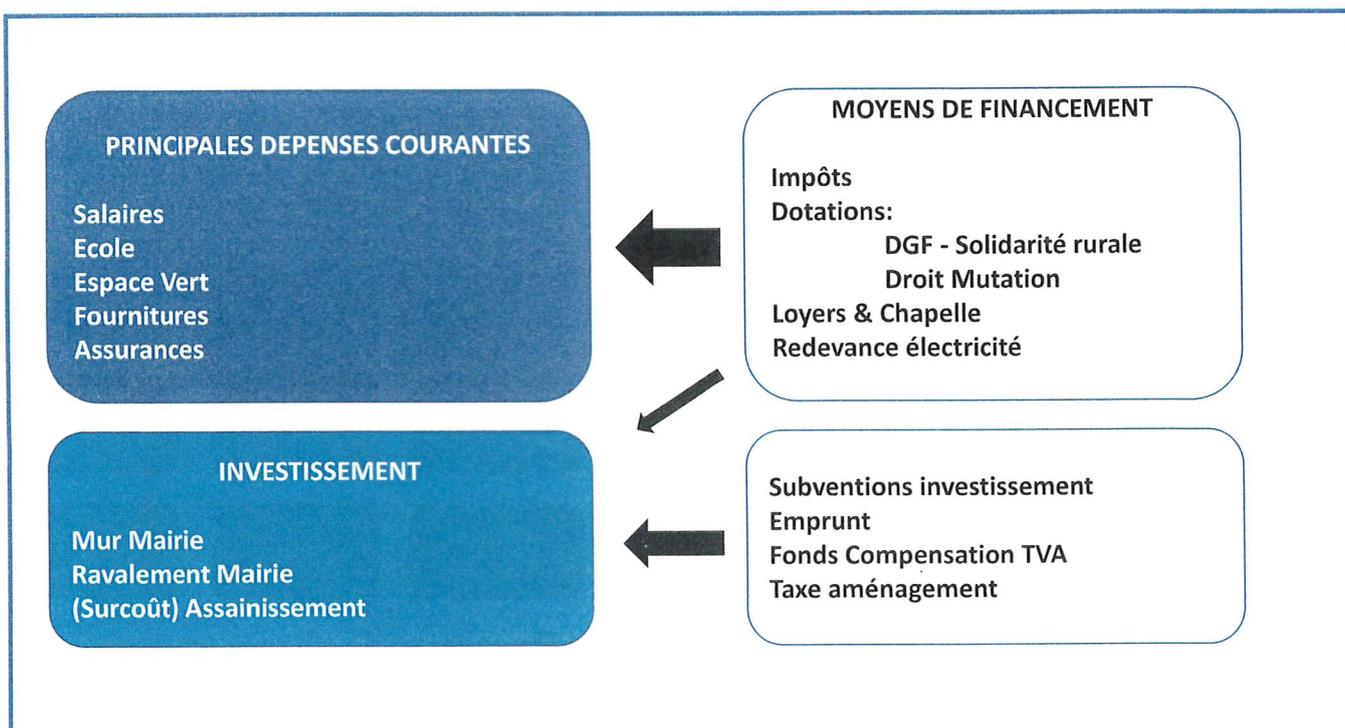
RESULTAT : 103 051,53 €

5

Affectation du résultat du compte administratif 2019 au Budget Primitif 2020

<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #e0e0e0;"> RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 +26 028,37 € </div>	+	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #e0e0e0;"> EXCEDENT CUMULE DE FONCTIONNEMENT 2018 +76 296,56 € </div>	+	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #e0e0e0;"> INTEGRATION ASSAINISSEMENT DISSOUS pour TRANSFERT +32 118,26 € </div>	= +134 443,29 €
+					
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #e0e0e0;"> RESULTAT INVESTISSEMENT 2019 -16 227,89 € </div>	+	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #e0e0e0;"> DEFICIT CUMULE INVESTISSEMENT 2018 -20 593,42 € </div>	+	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #e0e0e0;"> INTEGRATION ASSAINISSEMENT DISSOUS pour TRANSFERT +5 429,65 € </div>	= -31 391,66 €
= Résultat Compte Admin. 2019					
103 051,53 €					
+					
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #e0e0e0; width: fit-content; margin: auto;"> INVESTISSEMENT: Restes à Réaliser 2019 -47 148,13 € </div>					
=					
55 903,40€					
Résultat reporté sur la section fonctionnement 2020:					

6



7

Budget 2020 – Principaux postes

Urbanisme

⇒ Mise à jour du PLU = 6 000 €

Sécurité

⇒ Mur Mairie = 147 000 €

Infrastructure

⇒ Assainissement = 12 078 €

Embellissement, Esthétique & Nuisances

⇒ Espace vert = 19 000 €
 ⇒ Commission gestion des flux = 2 000 €

Maintenance du Patrimoine

⇒ Contrat rural – Façades Mairie & stores = 37 526 €

PRINCIPALES DEPENSES COURANTES

Salaires = 51 500 €
 Indemnité Maire, Adjointes = 24 000 €
 Ecole = 12 500 €
 Fournitures (eau, élec., admin) = 7 800 €

Fonds propres non affectés à fin d'année

⇒ 13 000 €

Subvention

⇒ Mur Mairie = 72 405 €

Subvention

⇒ Contrat rural – Façades Mairie = 23 780 €

Emprunt

⇒ Trésorerie = 80 000 €

PRINCIPALES RESSOURCES RECURRENTES

Impôts = 62'582 €
 Droit Mutation = 36 592 €
 Loyers & Chapelle = 36 600 €
 Fonds Compensation TVA = 9 798 €
 Taxe aménagement = 26 440 €

Conseil Municipal de Rennemoulin

8

BUDGET 2020

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 203 942,40 euros

RECETTE DE FONCTIONNEMENT

+ 203 942,40 euros

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 348 548,28 euros

RECETTE D'INVESTISSEMENT

+ 348 548,28 euros

Bilan à l'équilibre

9